

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	Date	13.04.18
Version	d'émission:	1 / 10
6 ( 13.04.18 )	Page	

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial du produit 50 585 - Vernis acrylique, brillant

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation générale

Produits pour création de l'art.

##### Usages déconseillés

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

H. Schmincke & Co. GmbH & Co. KG  
Otto-Hahn-Str. 2  
D - 40699 Erkrath  
Tel. +49 (0) 211-2509-0  
Fax. +49 (0) 211-2509-497  
info@schmincke.de  
www.schmincke.de

##### Service responsable de l'information

Schmincke-laboratoire:  
lun-jeu 8.00-16.30; ven. 8.00-13.30  
Tel. +49 (0) 211-2509-474  
labor@schmincke.de

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Renseignements d'urgence	Appel d'urgence Berlin (24h - counseling en allemand et en anglais)
Téléphone	+49 (0) 30-30686700

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification conformément au règlement (CE) 1272/2008 (CLP)

Aquatic Chronic 2; H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Eye Irrit. 2; H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Flam. Liq. 2; H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
STOT RE 2; H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
STOT SE 3; H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
STOT SE 3; H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquette (CLP)



Mention d'avertissement Danger

##### Mentions de danger

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	2 / 10

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.  
P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3 Autres dangers

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. (EUH066)  
Contient Alkylmethacrylate. Peut produire une réaction allergique. (EUH208)

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

#### Spécification chimique

résine acrylique  
White spirit  
Alcool  
  
Numéro CAS  
EINECS / ELINCS / NLP  
Numéro d'identification UE  
Numéro de commerce international  
Numéro d'enregistrement REACH  
N° RTECS  
Code DG-EA (Hazchem)  
Numéro CI

### 3.2 Mélanges

#### Substance 1

solvent naphtha (petroleum), light, aromatic: 25 - < 50 %  
CAS: 64742-95-6  
REACH: 01-2119455851-35  
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / EUH066

#### Substance 3

naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy: 5 - < 10 %  
CAS: 64742-82-1  
REACH: 01-2119458049-33-xxxx  
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT RE 1; H372 / STOT SE 3; H336 / EUH066

#### Substance 2

naphtha (petroleum), hydrotreated light: 10 - < 20 %  
CAS: 64742-49-0  
Aquatic Chronic 2; H411 / Asp. Tox. 1; H304 / Flam. Liq. 2; H225 / STOT SE 3; H336 / EUH066

#### Substance 4

butan-1-ol: 1,0 - 2,5 %  
CAS: 71-36-3  
REACH: 01-2119484630-38-xxxx  
Acute Tox. 4; H302 / Acute Tox. 4; H332 / Eye Dam. 1; H318 / Flam. Liq. 3; H226 / STOT SE 3; H335 / STOT SE 3; H336 / Skin Irrit. 2; H315

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	3 / 10

Indications complémentaires

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

##### Informations générales

En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

##### En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

##### Contact avec la peau

Laver les parties contaminées avec de l'eau et du savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

##### Contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 10 - 15 minutes. En cas d'une irritation persistante, consulter un médecin.

##### Ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau. En cas de malaises, consulter un médecin.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Attention en cas de vomissement: risque d'aspiration!

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyen d'extinction

##### Agents d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau de forte puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

#### 5.3 Conseils aux pompiers

##### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser une protection respiratoire adéquate

Indications complémentaires

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

#### 6.2 précautions pour la protection de l'environnement

Éviter une introduction dans l'environnement.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

##### Méthodes de nettoyage

Absorber la substance répandue avec du papier cellulose et la collecter pour les déchets.

Indications complémentaires

#### 6.4 Référence à d'autres sections

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article	Version	6 ( 13.04.18 )	Date d'émission:	13.04.18	Page	4 / 10
-----------------	---------	----------------	------------------	----------	------	--------

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

### Protection contre l'incendie et les explosions

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Conditions de stockage et de conditionnement

#### Conseils pour le stockage en commun

#### Classe de stockage

#### Indications

#### diverses

Protéger du gel et des radiations solaires.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

DEU	WEL	50,000	mg/m <sup>3</sup>	TRGS 900
-----	-----	--------	-------------------	----------

71-36-3 butan-1-ol

DEU	WEL	100,000	mL/m <sup>3</sup>	1(I); DFG, Y
DEU	WEL	310,000	mg/m <sup>3</sup>	1(I); DFG, Y

### 8.2 Contrôle de l'exposition

#### Contrôle de l'exposition professionnelle

##### Protection respiratoire

Le port d'un masque respiratoire protecteur n'est pas nécessaire si l'utilisation s'effectue conformément aux règles et dans des conditions normales. Au delà des limites de concentration au poste de travail (VME), porter un appareil respiratoire.

Appareil avec filtre à particules (EN 143) Utiliser un filtre de type A (= contre les vapeurs de liaisons organiques)

##### Protection des mains

Gants de protection

Matériau approprié: Caoutchouc nitrile

Épaisseur du revêtement > 0,35 mm

Période de latence > 480 min

Ultranitril 492 - MAPA GmbH, Industriestraße 21- 25, D-27404 Zeven, Internet: www.mapa-pro.de

Toutes les indications sont réalisées en coopération avec la société MAPA GmbH - d'après la directive CE 89/686/EWG et EN 374. Cette recommandation est seulement valable pour l'article et son utilisation cités dans le section 1. Pour les mélanges ou autres utilisations, veuillez vous servir des gants du fournisseur autorisés par la CE. Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit.

##### Protection oculaire

Lunettes de protection

##### Protection corporelle

Porter un vêtement de protection approprié. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

##### Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	liquide
Couleur	incolore, limpide
Odeur	white spirit

min max

Point initial d'ébullition et

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	5 / 10

### intervalle d'ébullition

### Point de fusion/point de congélation

Point éclair/plage d'inflammabilité 5 °C 8 °C

### Inflammabilité

### Température d'ignition

### Température

### d'auto-inflammabilité

### Limites d'explosibilité

### Indice de réfraction

### Coefficient de partage: n-octanol/eau

### Danger d'explosion

### Tension de vapeur

Densité 0,88 g/ml 20 °C

### Valeur pH

### Viscosité dynamique de

### Viscosité dynamique à

Viscosité cinématique de 25 mm<sup>2</sup>/s 40 °C

Viscosité cinématique à 30 mm<sup>2</sup>/s 40 °C

## 9.2 Autres informations

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Le produit reste stable dans les conditions normales de stockage.

### 10.2 Stabilité chimique

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

### 10.4 Conditions à éviter

Protéger du gel et des radiations solaires.

### 10.5 Matières incompatibles

oxydants forts

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.

64742-95-6 solvant naphtha (petroleum), light, aromatic

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-

64742-82-1 naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy

par voie orale	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-
dermique	DL50	Rat	>	2000,000	mg/kg	-

71-36-3 butan-1-ol

par voie orale	DL50	Rat		1000,000	mg/kg	-
par inhalation	LC50	Rat	>	17,760	mg/l	(4h)
dermique	DL50	Lapin	>	2000,000	mg/kg	-

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	6 / 10

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë**

Aucune donnée disponible

**En cas d'inhalation**

Aucune donnée disponible

**Ingestion**

Aucune donnée disponible

**Contact avec la peau**

Aucune donnée disponible

**Contact avec les yeux**

Aucune donnée disponible

### Expériences tirées de la pratique

### Remarques générales

### Tests toxicologiques

64742-95-6	solvent naphtha (petroleum), light, aromatic	LC50	poissons	>	10,000	mg/l	-
		LC50	Algues	>	10,000	mg/l	-
64742-82-1	naphtha (petroleum), hydrodesulphurized heavy	LC50	poissons	>	10,000	mg/l	-
		EC50	Algues	>	10,000	mg/l	-
71-36-3	butan-1-ol	EC50	Daphnia magna (puce d'eau)		1328,000	mg/l	(48h)
		IC50:	Algues	>	500,000	mg/l	(72h)

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

**Toxicité aquatique**

Classe de risque pour le milieu aquatique 2

**Numéro de catalogue****Remarques générales**

### 12.2 Persistance et dégradabilité

**Indications diverses**

Le produit est partiellement biodégradable.

**Besoins en oxygène**

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Facteur de bioconcentration****(FBC)**

Coefficient de partage: n-octanol/eau

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible

### 12.6 Autres effets nocifs

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	7 / 10

Remarques générales

### Effets toxiques sur l'environnement

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### Produit

Code de déchet

080111

Déchets de peintures et de laques contenant des solvants organiques ou autres matières dangereuses.

Recommandation

#### Conditionnement

Code de déchet

Recommandation

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### Indications diverses

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

1263

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, ADN Matières apparentées aux peintures

IMDG, IATA PAINT or PAINT RELATED MATERIAL

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN 3

IMDG 3

IATA 3

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Marine Pollutant - IMDG Yes

Marine Pollutant - ADN

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Code: ADR/RID	F1
Classe de danger	33
Étiquette de danger ADR	3
Quantités limitées	5L
Conditionnement: Instructions	P001 - IBC02 - R001
Conditionnement: Dispositions particulières	PP1
Réglementations particulières pour le conditionnement groupé	MP19
Réservoirs mobiles: Instructions	T4
Réservoirs mobiles: Dispositions particulières	TP1 - TP8 - TP28
Codification réservoirs	LGBF
Restriction concernant les tunnels	D/E
Remarques	

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	8 / 10

EQ  
Dispositions particulières E2  
163 - 367 - 640D - 650

### Transport par voie fluviale

Etiquette de danger  
Quantités limitées  
Transport autorisé  
Équipement nécessaire  
Aération  
Remarques  
EQ  
Dispositions particulières

### Transport maritime

Numéro EmS F-E, S-E  
Dispositions particulières 163 - 367  
Quantités limitées 5L  
Conditionnement: Instructions P001  
Conditionnement: Dispositions particulières PP1  
IBC: Instructions IBC02  
IBC: Réglementations -  
Instructions réservoirs IMO -  
Instructions réservoirs UN T4  
Instructions réservoirs Dispositions particulières TP1 - TP8 - TP28  
Stowage and segregation category B  
Properties and observations  
Remarques  
EQ E2

### Transport aérien

Hazard Flammable Liquid  
Passenger 353 (5L)  
Passenger LQ Y341 (1L)  
Cargo 364 (60L)  
ERG 3L  
Remarques  
EQ E2  
Special Provisioning A72

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Directives nationales

##### Europe

Teneur en VOC [%]  
Teneur en VOC [g/L]  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

##### Allemagne

Classe de stockage  
Classe de risque pour le



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	9 / 10

milieu aquatique  
Numéro de catalogue  
Décret relatif aux défaillances  
Indications relatives à une limitation de la durée de travail  
Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Danemark

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Hongrie

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Grande-Bretagne

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Suisse

Teneur en VOC [%]  
~ 69 %

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### EUA

Autres informations, restrictions et dispositions légales  
Federal Regulations  
State Regulations

### Japon

Autres informations, restrictions et dispositions légales

### Canada

Autres informations, restrictions et dispositions légales

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Informations diverses

<b>Mentions de danger (CLP)</b>	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---------------------------------	--

### Informations diverses

Les informations sont fondées sur nos connaissances d'aujourd'hui et elles décrivent les besoins de sécurité de notre produit en utilisation courante et comme décrit. Une valable assurance juridique de propriétés ou aptitudes pour certaines mises en action précisées ne se dérive pas de nos indications c'est pourquoi nous recommandons d'accorder les

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

## 50 585 - Vernis acrylique, brillant

N° de l'article		Date d'émission:	13.04.18
Version	6 ( 13.04.18 )	Page	10 / 10

applications de produit dans les conditions désirés et les vérifier expérimentaux. Pour ces raison nous ne pouvons ni garantir pour les propriétés de produits ni être responsable pour les dégâts provoqués par l'utilisation de nos produits.

### Littérature

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

### Raison des dernières modifications

### Indications diverses